

Et je signale un danger. Dennis Braithwaite commente savamment ces questions et, dans son article du *Globe and Mail* de ce matin, il a déjà réglé la question. De lui-même, il a décidé que les banquettes ministérielles libérales sont photogéniques et emporteront le morceau. Encore une fois, les députés de l'arrière-plan sont exclus. Mais il dit que les députés libéraux de premier plan sont excellents et que l'équipe libérale paraîtra très bien sous la direction du premier ministre. Mais il termine avec le paragraphe suivant et c'est ici que cela devient dangereux:

Mais qui découperait les bandes magnétiques, l'Orateur de la Chambre? Ou quelque soi-disant fonctionnaire neutre? Pas du tout. Le découpage doit être la responsabilité unique du réalisateur responsable ou de quelqu'un qu'il choisira pour cette tâche.

● (Midi)

Et voilà, tout a été prévu. Nos débats seront télévisés. Les ministres photogéniques vont paraître à l'écran. On procédera à une révision soigneuse. Les films diffusés d'un bout à l'autre du pays montreront les libéraux sous leur meilleur jour. C'est pourquoi il faudrait, d'après moi, commencer par la radio. C'est un moyen de diffusion au goût du jour qui n'exige aucun matériel. Il suffit d'installer un petit dispositif sur le bureau de chaque député.

Alors, qu'on présente l'émission en direct et en version intégrale, non expurgée ou, pour employer l'expression d'Arthur Meighen, sans révision ni repentir. Que les Canadiens entendent nos paroles exactes et non quelque version expurgée. J'ai souvent participé à de petites entrevues à la radio et à la télévision. Je parlais sans ambages à mon interlocuteur pendant 15 ou 20 minutes. Il arrivait ensuite de deux choses l'une: ou je n'apparaissais pas du tout à la télévision, ce qui se comprend, ou bien ma déclaration était ramenée à une phrase ou deux.

Je ne m'oppose pas à ce que mes paroles soient diffusées sur les ondes exactement comme je les ai prononcées à la Chambre. De nombreux spectateurs nous écoutent des tribunes et se font une opinion. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'un million d'auditeurs puissent faire de même à la radio. Je commencerais donc par la radio. Voyons quel serait le résultat. Mettons à la disposition du public une édition inédite et intégrale. Je voudrais que les Canadiens entendent les ré-

ponses évasives du ministre de la Défense national (M. Hellyer), qu'ils constatent la stupefaction générale causée par les réponses tortueuses et compliquées du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) à la Chambre. Les Canadiens comprendraient alors vraiment ce qui se passe ici, car ce qu'on entend est très différent de ce qu'on lit.

Voilà par où je commencerais. Je ferais entendre les débats de la Chambre au public canadien. S'il comprenait l'objet fondamental de cette institution, il la critiquerait moins. Je déplore que des membres de cette Chambre contribuent au genre de critique qui s'exprime dans tout le pays... (*Applaudissements*)... en suivant l'exemple du premier ministre et de membres de son cabinet. A ce sujet, j'ai dit, hier soir, que c'est précisément l'année où nous devrions remercier la Providence pour cette institution démocratique à l'abri des coups d'État et des révolutions. En somme, ce n'est que depuis quelques années, tout à la fin de son premier siècle d'existence, que ses fondements mêmes ont été battus en brèche. J'espère que nous nous garderons bien de faire cela ici.

Il y a deux ou trois jours, quand le premier ministre parlait de la nécessité de régler le programme de la nouvelle session, il a agi exactement comme il l'a fait chaque année depuis qu'il dirige le gouvernement. Il s'est mis dans une impasse; il a mis la Chambre des communes dans une impasse. Il brandit maintenant le gourdin au-dessus de la Chambre des communes. C'est ce qu'il avait fait aussi en 1963, en 1964, en 1965, en 1966, et le voilà qui recommence.

Voyons ce qui est arrivé. Il a énuméré les travaux qu'il nous faut accomplir, d'après lui, avant de prendre ce qu'il est convenu d'appeler un congé d'été. Il suffit de prendre un bout de crayon et de calculer le temps qu'il faudrait pour examiner tout ce qu'il voudrait qu'on termine avant le congé d'été. Il faudrait 70 jours de séance pour en venir à bout. Autrement dit, il nous faudrait jusqu'à la mi-août. Je dois donc annoncer aux membres de notre Chambre des communes qu'ils ne pourront, avant la mi-août, être parmi leurs commettants ni participer à aucune des célébrations du centenaire qui se tiendront dans leurs villes ou villages, parce que le premier ministre a déjà établi son programme. Il a énuméré les travaux qu'il tient à mener à terme.